



# Rénovation du baccalauréat professionnel spécialité "Conduite et gestion de l'entreprise agricole" (CGEA), voie scolaire

*La rénovation de la spécialité "CGEA" du baccalauréat professionnel porte sur les trois années du parcours de formation : la seconde professionnelle et le cycle terminal. La seconde professionnelle "Productions"» qui conduit à la spécialité CGEA a été mise en place à la rentrée 2016, la première professionnelle sera mise en place à la rentrée 2017, la terminale à la rentrée 2018 pour une première session d'examen en juin 2019.*

*L'acronyme CGEA a été conservé mais le terme d'entreprise a remplacé celui d'exploitation. Les évolutions proposées par cette rénovation s'inscrivent dans le plan national "Enseigner à produire autrement" qui découle du projet agro-écologique pour la France "Agricultures : produisons autrement" et de l'approche par les capacités. Il s'agit notamment de favoriser une meilleure prise en compte de la diversité des agricultures et dans le référentiel professionnel ou métier, la formation et la certification. Cette diversité des systèmes de production et des pratiques agricoles s'exprime en termes de stratégies et de trajectoires possibles, de diversité des modèles économiques, des modes de conduite des productions, des modes d'organisation entre acteurs au sein des filières et des territoires. Cette approche intègre des leviers économiques, agronomiques, zootechniques et écologiques dans des systèmes variés de "polyculture-élevage".*

## 1 QUELLES SONT LES PRINCIPALES TRANSFORMATIONS ?

L'agro-écologie et la prise en compte de la diversité des systèmes de production ont conduit à proposer les transformations suivantes :

- Les deux anciennes secondes professionnelles : " Productions végétales-agroéquipement " et " Productions animales ", sont transformées en une seule seconde professionnelle intitulée " Productions ", rattachée au champ professionnel du même nom. La seconde professionnelle " Productions " avec le nouveau module professionnel (EP3) " Conduite d'élevages et de cultures " constitue la première année du cursus de formation préparant par voie scolaire notamment à la spécialité rénovée du baccalauréat professionnel " Conduite et gestion de l'entreprise agricole " (CGEA).
- Le brevet d'études professionnelles agricoles (BEPA), spécialité " Travaux en exploitation d'élevage ", est transformé en BEPA " Travaux en exploitation de polyculture-élevage ", associé au parcours en trois ans préparant au Bac pro CGEA rénové. Le BEPA " Travaux agricoles et conduite d'engins " reste inchangé et toujours accessible aux apprenants qui préparent la spécialité CGEA rénovée.
- La spécialité CGEA rénovée n'a plus d'options. Ainsi, l'option " Vigne et vin " est devenue une nouvelle spécialité du baccalauréat professionnel intitulée " Conduite et Gestion de l'entreprise vitivinicole " (CGEUV), les options " système à dominante culture " et " système à dominante d'élevage " sont rassemblées dans la spécialité intitulée " Conduite et Gestion de l'entreprise agricole " (CGEA).

## 2 QUELLES SONT LES ÉVOLUTIONS PROPRES AU CYCLE TERMINAL DU BAC PRO CGEA ?

La rénovation du diplôme du baccalauréat professionnel CGEA porte sur la partie professionnelle du diplôme.

Pour une meilleure prise en compte de l'agro-écologie la formation et la certification s'appuient sur des systèmes polyculture-élevage et/ ou des pratiques agricoles innovantes. En particulier, la préservation et l'amélioration des sols et de la biodiversité fonctionnelle constituent un nouveau champ de compétences significatif. Ainsi, le système de production qui est le support de formation privilégié, comprend obligatoirement au moins une production végétale liée à l'élevage.

Pour les apprenants de la voie scolaire, un seul support de formation est proposé pour une classe ou pour une section de classe parmi les deux suivants :

- Polyculture-élevage (production(s) animale(s) et production(s) végétale(s) dont les fourrages)
- Grandes cultures (productions végétales : céréales, oléagineux, pommes de terre, betteraves industrielles, légumes...).

Le référentiel de certification tient compte du support de formation correspondant.

La capacité C5 - réaliser des choix techniques dans le cadre d'un système de production - est ajustée pour répondre à l'objectif de " produire autrement " ;

- L'épreuve E5 " Choix techniques " devient l'épreuve orale (durée 25 minutes). L'objectif de cette modification est de permettre une évaluation qui prend en compte la diversité des choix techniques, et le lien entre les processus de production et la préservation de la (des) ressource(s).

Il s'agit de valoriser la diversité des systèmes de production, rencontré par les élèves au cours de leurs stages.

Le règlement d'examen de la spécialité " Conduite et gestion de l'entreprise agricole " du baccalauréat professionnel a été modifié pour donner la possibilité aux candidats à l'examen du baccalauréat professionnel de présenter deux épreuves facultatives en respectant les règles définies par la note de service en vigueur publiée par la DGER.

### 3 QUELLE SERA LA NOUVELLE ARCHITECTURE DE FORMATION DU CYCLE TERMINAL DU BAC PROFESSIONNEL, CGEA ?

L'architecture de formation d'avant la rénovation (classes de la 1<sup>ère</sup> et terminale) est inchangée. Pour rappel, à la rentrée 2017, elle se présente comme suit :

Enseignement général <b>798 h</b> de cours
Enseignement professionnel <b>658 h</b> (MP1, MP2, MP3, MP4, MP5, MP6 et un MAP)
Activités pluridisciplinaires liées au domaine professionnel <b>112 h</b>
Enseignement à l'initiative de l'établissement (EIE) <b>112 h</b>
<b>TOTAL 1680 h</b>
1 semaine de stage collectif
14 à 16 semaines de stages individuels en milieu professionnel dont 12 prises sur la scolarité



#### COMMENTAIRE CONCERNANT LES HORAIRES

La dotation horaire n'a pas été modifiée : le total global pour l'élève reste identique (1 680 h sur les deux années de formation initiale scolaire).

La répartition disciplinaire n'est globalement pas modifiée.

Les disciplines qui contribuent aux enseignements des modules MP41, MP42, MP43 / MP51, MP52, MP53, sont la zootechnie et l'agronomie. Dans la grille, une partie du volume horaire de ces disciplines est précisée, l'autre partie, intitulée Sciences et Techniques Professionnelles (STP) est :

- à équilibrer entre la zootechnie et l'agronomie pour le support de formation " **polyculture-élevage** ",
- à convertir en agronomie pour le support de formation " **grandes cultures** ".



#### LES PRECISIONS SUR L'ARTICULATION ENTRE LES MODULES PROFESSIONNELS

Le module MP1 « **pilotage de l'entreprise** »

Les objectifs de formation sont communs aux deux supports et sont pluridisciplinaires. Leur mise en oeuvre est organisée à partir de cas concrets d'exploitations agricoles variés permettant d'appréhender la diversité des situations, au sein du support de formation. Des apports méthodologiques et de contenus sont réalisés en lien avec les autres modules professionnels.

Le contenu du module MP4 " **Gestion des ressources et agroécosystème** " se décline en fonction du support de formation proposé pour la classe ou pour la section. Par exemple, pour le support de formation " polyculture-élevage ", les objectifs de formation seront ceux du module MP4.1 où l'horaire STP correspond à une répartition équilibrée entre l'agronomie et la zootechnie.

Pour le support de formation " grandes cultures ", les objectifs de formation seront ceux du module MP4.2 où l'horaire du STP correspond à la discipline d'agronomie.

Le module MP5 " **Conduite de processus de production** ", se décline aussi en fonction du choix de support de formation pour la classe ou pour la section. Pour le support " polyculture-élevage ", les objectifs de formation seront ceux du module MP5.1 où l'horaire STP correspond à une répartition équilibrée entre les disciplines d'agronomie et de zootechnie. Pour le support de " grandes cultures ", les objectifs de formation seront ceux du module MP5.2 où l'horaire STP correspond exclusivement à l'agronomie.

Pour les **activités pluridisciplinaires**, les thèmes indicatifs se déclinent selon le support de formation et la contribution des disciplines zootechnie et/ou agronomie et/ou agroéquipement et/ou sciences économiques, sociales et de gestion est adaptée aux thématiques développées.